



*Quoi de neuf  
à Uzein ?*

**Votre Mairie est ouverte :**

de 9h à 12h les lundi, mardi, jeudi et vendredi ;

de 13h30 à 18h les mardi et jeudi

**Le maire reçoit sur rendez-vous :**

Tél. 05 59 33 19 84

courriel: [mairie.uzein@wanadoo.fr](mailto:mairie.uzein@wanadoo.fr)

Site internet : [uzein.fr](http://uzein.fr)

## DÉCEMBRE 2016

**Le Maire et l'ensemble de son conseil municipal vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2017.**

**Les responsables d'associations et tous les habitants du village sont invités à la cérémonie des vœux du Maire à la salle polyvalente le : samedi 7 janvier 2017 à 18h30**

### **Compte rendu de la séance du conseil municipal du 20 décembre**

#### **1 Indemnité versée à Mr le Receveur :**

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat, Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Le Conseil Municipal DECIDE de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, que cette indemnité est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et est attribuée à Mr DELTOMBE, receveur municipal.

-> **Proposition adoptée à l'unanimité.**

#### **2 Désignation d'un délégué suppléant au SIVU du Service de Soins Infirmiers à Domicile – Canton de Lescar :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 29 Avril 2014, il avait désigné Mme Sylvie BARDET déléguée titulaire et Mme Francine JURAT-PENTADIOU déléguée suppléante au SIVU du SSIAD du Canton de Lescar. Mme Francine JURAT-PENTADIOU étant actuellement salariée par le dit SIVU, il est opportun, pour des raisons de conflit d'intérêt, de nommer un nouveau délégué suppléant.

Est élue délégué, après vote à l'unanimité, Mme Sylvie CAZABAN

#### **3 Election d'un membre du Conseil d'Administration du CCAS :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 29 Avril 2014, le Conseil Municipal avait élu 4 membres du Conseil Municipal au conseil d'administration du CCAS : Mme Marijo PECCOL, Mme Sylvie BARDET, Mme Sylvie CAZABAN, Mme Valérie FRESSE. Cette élue, ne faisant plus partie du Conseil Municipal, l'élection d'un membre au conseil d'administration du CCAS est nécessaire. Le Conseil Municipal décide de désigner M. Antoine SANCHEZ . -> **Proposition adoptée à l'unanimité.**

#### **4 Désignation d'élus référents pour siéger au conseil d'administration : association ADMR du canton de Lescar et association « Coup de Pouce » :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 29 Avril 2014, le Conseil Municipal avait désigné les membres du Conseil Municipal siégeant au conseil d'administration de l'ADMR du Canton de Lescar : Mr Eric LARROZE et Mme Valérie FRESSE, et au conseil d'administration de l'association « Coup de Pouce » : Mme Sylvie Cazaban et Mme Valérie Fresse.

Mme Valérie Fresse ne faisant plus partie du Conseil Municipal, Il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation.

Le Conseil Municipal décide de désigner comme élus référents siégeant aux conseils d'administration des structures : Association ADMR du Canton de Lescar : Mr Eric LARROZE et Mr Xavier JOANCHICOY ; Association « Coup de Pouce » Epicerie Sociale du Canton de Lescar : Mme Sylvie CAZABAN et Mr Xavier JOANCHICOY. -> **Proposition adoptée à l'unanimité.**

## **5 Aménagement du parvis de la Maison pour Tous : convention de mission d'assistance technique et administrative avec l'APGL :**

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de travaux d'aménagement du parvis de la Maison pour Tous. A cette fin, il propose de confier au Service Voirie et Réseaux Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL), la réalisation d'une mission d'assistance technique et administrative.

Le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention avec l'APGL, dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Considérant que la Commune n'a pas de service susceptible de prendre en charge ce dossier mais peut disposer du Service Voirie et Réseaux Intercommunal en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service, le Conseil Municipal décide de faire appel au Service Voirie et Réseaux Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune pour le projet de travaux d'aménagement du parvis de la maison pour tous. -> **Proposition adoptée à l'unanimité.**

## **6 Emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme n°33 : parcelle AL n° 392 :**

M. le Maire rappelle que, par délibération du 29 Juillet 2014, le Conseil Municipal avait émis le souhait de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée AL n° 392 d'une superficie de 172 m<sup>2</sup>, concernée par l'emplacement réservé n° 33 au Plan Local d'Urbanisme (emplacement pour accès et cheminement autour du puits). Il avait également habilité M. le Maire à négocier à l'amiable l'acquisition de ce bien. Ce dernier informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec les propriétaires de la dite parcelle, Mr Jean François MARTIN et Mme Laurence GAYRAUD, domiciliés 8 Chemin de Hiot, 64121 SERRES CASTET, et du résultat de la négociation : 2 € le m<sup>2</sup>.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée section AL n° 392 d'une contenance de 172 m<sup>2</sup>, emplacement réservé n° 33 au Plan Local d'urbanisme, au prix de 2 € le m<sup>2</sup>, soit 344 € ;

**CHARGE** le Maire de procéder aux démarches nécessaires à cette acquisition, notamment de rédiger l'acte en la forme administrative constatant le transfert de propriété.

## **7 Délégation au Syndicat de rivières pour le dépôt d'une demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG)**

Au titre de l'article L211.7 du code de l'environnement, la commune peut actuellement se substituer aux propriétaires riverains de cours d'eau pour entreprendre des travaux de gestion dans le cadre de l'intérêt général. Elle peut donc déposer les demandes d'autorisations correspondantes auprès des services de l'Etat.

A compter du 01/01/2018, ce seront les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) qui seront compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (compétence « GEMAPI » obligatoire). Cette compétence sera exercée en propre ou pourra être transférée à un syndicat de rivières.

Une concertation est actuellement engagée avec les EPCI-FP pour étendre le syndicat du bassin versant des Luys, compétent dans les Landes, sur le département des Pyrénées-Atlantiques.

A l'échelle du bassin versant des Luys, une démarche interdépartementale d'étude a été entreprise, dans le cadre d'un groupement de commande, pour la définition des programmes de travaux qui seront à conduire sur les cours d'eau de ce bassin versant. Le programme à l'échelle du bassin versant des Luys est prévu sur une durée de 10 ans.

Les programmes étant soumis à une demande de DIG et à la loi sur l'eau, il est nécessaire de déposer un dossier sollicitant les autorisations administratives auprès des services de l'Etat, cette procédure conjointe nécessitant une instruction d'environ 10 mois.

Afin de permettre aux EPCI-FP, ou au syndicat de rivière lorsqu'il sera constitué, de réaliser les travaux prévus dans les meilleurs délais (à compter de 2018), il est proposé que la commune, actuellement compétente sur son territoire au regard de l'article L211-7 du code de l'environnement précité, donne mandat au syndicat du bassin versant des Luys (Landes) pour déposer le dossier réglementaire correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que la commune, actuellement compétente sur son territoire au regard de l'article L211-7 du code de l'environnement précité, donne mandat au syndicat du bassin versant des Luys (Landes) pour déposer le dossier réglementaire correspondant. -> **Proposition adoptée à l'unanimité.**

## **8 Passage au « Zéro Phyto » : demande de subventionnement pour l'acquisition de matériels de désherbage alternatif**

M. le Maire rappelle l'engagement de la commune dans la démarche de plan de désherbage des espaces verts et libres communaux d'Uzein. Dans le cadre de cette démarche, un plan de gestion différenciée a été réalisé. L'objectif de la commune est de supprimer et de tendre vers zéro, la quantité de produits phytosanitaires utilisés d'ici 2017, et de repenser l'aménagement paysager de la commune de façon progressive et durable.

Afin d'atteindre ces objectifs, M. le Maire propose l'acquisition de matériels de désherbage alternatif curatif mais aussi des solutions préventives. Pour l'achat de ces solutions la commune peut bénéficier de subventions publiques à hauteur de 70% selon le plan de financement suivant : - Crédits Agence de l'Eau Adour Garonne 70% ;

- Autofinancement de la commune 30%.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte, à l'unanimité, le principe de la réalisation ci-dessus, sollicite le concours financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et s'engage à disposer de l'autofinancement nécessaire.

## **9 Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors remboursement de la dette) soit 323 225 € x 25 % = 80 806.25 €.

Les dépenses nécessaires concernées sont :

Cpte 21318	SARL BRET-DIBAT	Réfection système des douches vestiaires foot	3 337.92 €
Cpte 2151	APGL	Mission technique aménagement parvis MPT	2 940.00 €
Cpte 21571	VERCAUTEREN	Achat Balayeuse Zéro Phyto	19 056.00 €
Cpte 21578	CORBERES ST GERMES	Outillage Zéro Phyto	7 180.80 €

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

## **10 Décision Modificative n° 1 du Budget 2016**

### **INVESTISSEMENT**

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
2151 (21) : Réseaux de voirie	5 820.00		
21538 (21) – 143 : Autres réseaux	- 9 820.00		
2184 (21) : Mobilier	4 000.00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0.00</b>	<b>Total Recettes</b>	

## **11 Demandes de prêt de la Salle Polyvalente**

**Association Arts Muse et Vous :** Organisation d'une soirée conviviale le 08 Avril 2017 où tous les membres, leur famille et leurs partenaires se retrouvent. Le Conseil Municipal, après débats et après en avoir délibéré, donne son accord pour le prêt de la salle polyvalente à l'association Arts Muse et Vous pour l'organisation d'une soirée le 08 Avril 2017, et fixe à 100 € le tarif de prêt de la dite salle pour cet événement.

**Aumônerie du Lycée Jacques Monod :** Organisation le 06 Mai 2017 d'un repas spectacle solidaire au profit du CCFD-Terre Solidaire qui vient en aide à plus d'une centaine de partenaires dans le monde.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne, sous conditions, son accord pour le prêt de la salle polyvalente à l'Aumônerie du Lycée Jacques Monod de Lescar pour l'organisation d'un repas spectacle solidaire au profit du CCFD-Terre Solidaire le 06 Mai 2017, et fixe à 100 € le tarif de prêt de la dite salle pour cet événement.

-> Propositions adoptées à l'unanimité.

## **12 Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires**

Le Conseil Municipal d'UZEIN,

Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique Intercommunal,

Considérant que conformément à l'article 2 du décret n°91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants : - Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, - Cadre d'emplois des adjoints administratifs, - Cadre d'emplois des adjoints techniques, - Cadre d'emplois des adjoints d'animation, - Cadre d'emplois des ATSEM.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du n° 2002-60 du 14 janvier 2002. La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (décompte déclaratif). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

**Périodicité de versement :** Le paiement des indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle. **Date d'effet :** Les dispositions de la présente délibération prendront effet au : 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

## **13 Attribution de subvention à l'association Eau Vive**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de sa rencontre avec M. le Président de l'antenne locale de l'Association Eau Vive, qui lui a présenté une demande de subvention pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 150 € à l'association Eau Vive pour l'année 2016. -> **Proposition adoptée à l'unanimité.**

#### **14 Communauté de Communes du Mieu de Béarn : Attribution de compensation à la commune d'UZEIN**

Dans le cadre de préparation à la transition 2017, la Communauté d'Agglomération de Pau demande qu'un emprunt, initialement contracté en 2001 par la commune d'Uzein, transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2003 au titre de la voirie soit transféré à la commune, compte tenu du retour de la très grande majorité de la compétence voirie aux communes au 1<sup>er</sup> décembre 2016. Toutefois, ce prêt n'a pas été pris en compte dans la modification des attributions de compensation (AC) au profit de la commune au moment de ce retour de compétence.

Les délibérations conjointes du Conseil Communautaire du Mieu du 25 octobre 2016 et de celles de l'ensemble des communes du Mieu ont modifié les attributions de compensation, dont celle d'Uzein de la manière suivante :

	<b>Sommes restituées (voir rapport CLECT)</b>	<b>AC actuelles</b>	<b>Nouvelles AC</b>
UZEIN	72 054,56 €	137 963,60 €	210 018,16 €
<b>Total des AC pour les 14 communes</b>	<b>799 895,83 €</b>	<b>357 911,09 €</b>	<b>1 157 806,92 €</b>

Compte tenu de la charge supplémentaire occasionnée par la réattribution du prêt, il est proposé de fixer désormais cette attribution de compensation à 239 249,48 €, portant le total des attributions de compensation pour les 14 communes à 1 187 038,24 €

**Le Conseil Municipal d'UZEIN, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ACCEPTÉ** la restitution, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de l'emprunt numéro 200000151 contracté auprès de la Caisse d'Epargne des Pays de l'Adour dont la dernière échéance de remboursement est 2020 ;

**AUTORISE** le maire à signer avec l'organisme bancaire le document organisant la restitution du prêt à la commune ;

**ADOPTÉ** la fixation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de l'attribution de compensation au profit de la commune d'Uzein à 239 249,48 €.

### **Information Diverse**

#### **1 ÉTAT CIVIL - 2<sup>ème</sup> semestre 2016**

##### NAISSANCES

RICHARD Esteban	15 juillet	M. RICHARD Kevin et Mme NIEL Angélique
HERMENT Johnathan	29 juillet	Mme HERMENT Marjorie
BAYLE Thobias	7 août	M. BAYLE Thomas et Mme TABARLET Emmanuelle
DUCLOS Arva	28 août	Mme et M. DUCLOS Vincent
LEMERLE Rafaël	9 septembre	M. LEMERLE Cédric et Mme RICHARD Myriam
BACHELAY Mélissa	20 septembre	M. BACHALAY Vincent et Mme BUILES ZAPATA Eliana
DOUGALL Henry	15 novembre	M. DOUGALL Sean et Mme SETTEN Emily
DA CUNHA Dai Vinh	17 novembre	M. DA CUNHA Julien et Mme NGUYEN Phi Anh
DUVAL Charly	5 décembre	M et Mme DUVAL Julien et PANDELES Nelly
LABERNARIE Lya	20 décembre	M.LABERNARIE Jérôme et Mme RANQUE Marie-Alice
PRADIER Charlie	23 décembre	M. PRADIER Martin et Mme GILLARD Candice

MARIAGES : M. CASTERAN Sébastien et Mme LAHORGUE Séverine 18 Août  
M. BORDE Alexandre et Mme BARBEAU Elodie 10 décembre

DÉCÈS : M. CHAPUT Robert (25 août) et M.LARROZE Pierre (6 novembre)

### **Informations des associations**

**1 Le Comité des fêtes** a tenu son assemblée générale le 17 décembre au club house :

Le bilan de l'année 2016 est plutôt bon, en terme financier et par les échos uzinois que nous avons eus. Nous notons simplement une baisse du nombre de personnes au repas communal des fêtes ce qui a été légèrement décevant. Toutefois, la diversité des événements proposés a été appréciée.

Le bureau a été élu ainsi : Présidents : Ludovic Chaves et Clémence Gouvenou Trésorière : Aude Cassaigne  
Secrétaires : Inès Domingos et Marine Castet De nouveaux membres ont aussi intégré l'équipe.

En ce qui concerne l'année 2017, un tournoi de foot en salle sera de nouveau proposé au mois d'avril, et les fêtes auront lieu les 25, 26 et 27 Août 2017. Le comité essaiera de proposer encore et toujours des animations et des formules attrayantes pour les familles d'Uzein.

**2** L'association des parents d'élèves vous souhaite ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année ; qu'elle vous apporte la réussite, la santé et la prospérité que vous méritez. Nous espérons partager ensemble de nombreuses manifestations pour continuer à illuminer les yeux de nos chers bambins.

**3** L'association "Le Petit Prince" vous souhaite pour cette nouvelle année de découvrir de nouvelles planètes, de rallumer les étoiles dans vos yeux, de trouver un ami doux comme un renard, de prendre soin d'une rose...Bref! Que cette année soit aussi poétique que l'histoire du Petit Prince !

\* L'association fête ses 20 ans en 2017. L'équipe prépare cet événement, gratuit, ouvert à tous et convivial. Il se déroulera les 10 et 11 mars à Uzein. Nous comptons sincèrement sur votre présence.

\* En attendant l'anniversaire, vous nous retrouverez: - le samedi 28 janvier à la préparation des desserts de la célèbre Garburade des Gravassers,  
- le lundi 30 janvier à 20h30 au centre de loisirs pour une soirée parentalité, animée par Dorothée Huille, psychopraticienne, sur le thème "Jeux ou enjeux dans la fratrie?" (gratuit),  
- le mercredi 1<sup>er</sup> février à 17h45 à la salle polyvalente pour un spectacle de cirque de la Compagnie "Toi d'abord" avec le spectacle "Tu viens!", duo clownesque jonglé (gratuit),  
...et bien sûr les mercredis et vacances scolaires à l'accueil de loisirs.

ALSH LE PETIT PRINCE Place de la musique 64230 UZEIN [05 59 33 54 32](tel:0559335432) <http://clshuzein.jimdo.com>

**3** La section BADMINGTON vous souhaite une excellente année 2017 et vous informe qu'il reste des places pour la plage horaire du jeudi de 18h à 20h, n'hésitez pas à venir.

#### **4** Los Gravassers : GARBURADE 6<sup>ème</sup> EDITION SAMEDI 28 JANVIER 2017

« Los Gravassers » vous invitent à remettre la louche dans le chaudron et/ou la cuillère dans l'assiette autour de la garbure 2017. Ce sera l'occasion pour les gagnants 2015 et 2016, « L'Âge d'Or », de remettre en jeu le poireau d'or. L'appel est donc lancé aux associations du village pour préparer la meilleure garbure !!!



Déroulement : - Les associations réalisent leur garbure de 25 litres afin de la faire goûter à tous les Uzinois

- La préparation se réalise au choix de chaque association : la veille ou le jour même
- Toutes partent avec les mêmes moyens financiers afin d'acheter les « bons » ingrédients
- Aucune recette imposée, mais les ingrédients traditionnels de ce plat devront être utilisés
- Chaque association est libre de rajouter les ingrédients complémentaires et/ou d'utiliser des savoir-faire « secrets »
- La meilleure garbure sera élue, selon le mode défini par les Gravassers, celui-ci pouvant être différent d'une année sur l'autre
- L'association gagnante se verra remettre LE poireau d'or, le conservera l'année 2017 avant de le remettre en jeu en 2018 !

**Repas (sans réservation) : 5 € - Garbure, fromage, crêpes, vin, café – Enfants jusqu'à 8 ans : gratuit**

**Buvette sur place – Service à partir de 19 heures – ANIMATION –**

**N.B** : les personnes du 3<sup>ème</sup> âge ou autre, ayant des difficultés à venir à la soirée (locomotion, heure tardive, santé...) peuvent se signaler jusqu'au mercredi 25 janvier, s'ils souhaitent avoir, à partir de 19h le samedi 28 janvier, la livraison d'une part de garbure pour 2 €.

Contacts : Jean-Jacques JURAT 06.78.89.60.20 ou Pascal CASTET 07.85.19.63.33

La 2<sup>ème</sup> Edition de la Journée Sportive/Cérébrale/Festive aura lieu le SAMEDI 10 JUIN 2017

#### **5** LPVB Quelques nouvelles brèves du club

**Equipe 1 Fem** Pour son dernier match de l'année, notre équipe fanion recevait son homologue du Haillan. Encore un match, perdu 3/1, qui ne laissera pas sans regret. Bilan très mitigé en cette fin d'année avec 4 victoires pour 5 défaites et la 10<sup>ème</sup> place /12;

**Equipe 2 Fem** lors de son dernier match avant la trêve n'a pu faire mieux que la 1 en s'inclinant 3/0 face à Adour Volley équipe invaincue. Avec 3 victoires et 5 défaites elle se classe à la 8<sup>ème</sup> place/12

**Equipe 1 Masc** se déplaçait chez son voisin Lonsois et s'est imposée sans panache 25/20, 25/22 et 25/19. Après cette 8<sup>ème</sup> victoire et seulement 2 sets perdus les Rouge et Blanc confirment leur 1<sup>ère</sup> place

**Equipe 2 Masc** comme la 1 est allée s'imposer aux Fleurs de Pau 3/0 et se replace ainsi, avec 5 victoires et 3 défaites, 5<sup>èmes</sup>/12

**Nos 2 équipes loisirs** avec un départ en trombe notamment pour la 1 marquent un peu le pas et se classent respectivement 5<sup>ème</sup> avec 5 victoires et 3 défaites et 13<sup>èmes</sup> avec 1 victoire et 4 défaites / 16

**Les M13 M** (en regroupement avec le Luy de Béarn) en déplacement à Puylaurens pour le 3<sup>ème</sup> tour de la coupe de France reviennent avec 2 victoires 25/18 et 25/20 face à Puylaurens et 25/13 et 25/17 face à Toulouse. Un bon résultat pour ces jeunes en nette progression et les voilà qualifiés pour le 4<sup>ème</sup> tour qu'ils iront disputer le 29/01 à St Médard en Jalles face à ceux-ci et Niort



Programme des rencontres à venir Vendredi 6/01 20h30 à Lescar LPVB 2 Masc /Stade Montois  
Samedi 7/01 Pre Nat Fem 18H à Pau Fleurs de Pau / LPVB Dimanche 15/01 15 H à Lescar LPVB/Bournos  
Vendredi 20/01 20H30 à Lescar LPVB 2 Fem/ Stade Montois et LPVB2 Masc/ Anglet 2  
Samedi 21/01 18H à Uzein REG Masc LPVB 1(1<sup>er</sup> )/ Stade Montois (2<sup>ème</sup>)

*Au seuil de ce nouvel an les dirigeants et les joueurs de LPVB sont heureux de vous présenter leurs meilleurs vœux de santé et de bonheur .*

6



**4 442.41 €**

Habités des téléthons, les écoliers d'Uzein ont ouvert leur kiosque pour proposer à la vente des gourmandises.

S'en est suivi un spectacle présenté par l'association « Arts Muse et Vous » qui aura régalé tout un public fasciné par la prestation des résidents de l'ADAPEI de Sauvagnon, par celle des danseuses et danseurs, ainsi que par les répliques « humoristiques » de ces quelques

acteurs très prometteurs lors des quelques sketches représentés.

Le réveil de samedi matin fut musculaire pour ces marcheurs partis s'aventurer sur les chemins uzinois.

Un apéritif d'honneur fut l'occasion pour certains de se retrouver.

Après la mise en table, on est passé à la mise en bouche avec la fameuse garbure de Martine. Dans les coulisses, Jean-Luc et ses commis se sont affairés pour préparer le repas traditionnel.

En guise de dessert, les cheerleaders de l'ASPTT, encadrés par l'indéracinable Pascal, sont venus nous présenter quelques chorégraphies avant de s'envoler, avec une délégation, en République Tchèque pour concourir au titre suprême européen.

Sa venue était sous réserve, l'aéroport a mis tout en œuvre pour venir nous présenter ce camion, truffé de technologie, spécialement conçu pour affronter les feux d'aéronefs.

Aidés par les catéchistes, les enfants sont venus confectionner les traditionnelles crèches à l'approche des fêtes de Noël.

Présent tous les ans, l'Accueil de Loisirs « Le Petit Prince » s'est illustré cette année en proposant un stand de création orienté vers le maquillage.



Les marcheurs prêts pour le départ



La cuisine

L'APE a misé sur des estomacs vides en proposant des gourmandises qui auront trouvé des preneurs...gourmands.

Faible affluence lors de cette première édition du « Dodge ball » (ballon prisonnier) proposé par Vincent et son équipe, nul doute que cette activité s'étoffera en nombre de participants lors des prochaines présentations.

Le peu de joueurs de belote n'a pas empêché de terminer cette manifestation par un bon petit casse-croûte.

**Le défi :** Imaginé et tenu par Vincent, ce défi consistait à venir faire des pompes ; aucun exploit n'était demandé. Le rendez-vous est donné l'année prochaine afin d'en améliorer le score.

Le bilan financier de cette édition a connu une progression très significative de 4,8 % à Uzein. Cette année, le repas traditionnel de Beyrie en Béarn et la marche de Caubios Loosienne sont venus abonder les bénéfices de la manifestation uzinoise, portant ainsi le chiffre à **4 442,41 €** de dons et bénéfices qui ont été remis à l'AFM (Association Française contre les Myopathies).

**Le mot de l'organisateur :** *Tout d'abord un grand merci à la municipalité, toujours adhérente à cette manifestation, puis aux quelques bénévoles, fidèles, qui depuis des mois oeuvrent pour offrir des activités intéressantes et lucratives. Merci également à nos partenaires, fidèles pour la plupart, qui nous aident matériellement et enfin à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à notre manifestation.*

*Merci à vous tous d'être venu pour faire un don ou alors pour participer à une activité ; vous avez ainsi participé au Téléthon.*

*La nette progression de notre bilan financier récompense le travail d'une équipe bien rôdée qui œuvre depuis plusieurs années. Ce résultat est le fruit d'une forte mobilisation que nous avons vécu et le slogan « Uzein Téléthonne » est à nouveau justifié.*

*L'AFM a un site ( <http://www.afm-telethon.fr>) que vous pouvez consulter et qui vous renseignera sur les évolutions qui sont réalisées au profit de tous ces malades qui souhaitent guérir pour vivre comme les autres.*

*Le bilan financier détaillé est consultable sur le site internet de la commune d'Uzein ( <http://www.uzein.fr>).*

*Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2017.*

*Ainsi se clôture la 20<sup>ème</sup> édition du téléthon uzinois.*

Jean Dapp

*en annexe ont été distribués le lien social, le planning ramassage des « poubelles », le journal du Miey et un journal sur la fin du Miey.*